

# **L'ACCESSIBILITÉ ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES**

Rencontre thématique

Fédération des cégeps  
Le 14 décembre 2012

## MISE EN CONTEXTE

Porte d'entrée à l'enseignement supérieur, le réseau collégial a contribué de manière remarquable à augmenter l'accès des Québécois aux études supérieures. En effet, alors que le taux d'accès aux études collégiales se situait à 16 % au début des années 60, il atteint 60,9 % en 2009.

Le Québec occupe la première place au Canada pour l'obtention d'un diplôme postsecondaire chez les 18-24 ans : en 2011, le taux d'obtention se situe à 44,5 % au Québec, contre 30,4 % en Ontario, pour un total de 31,4 % au Canada<sup>1</sup>. Si on compare la situation du Québec à celles des autres provinces, on observe que les cégeps diminuent l'impact des facteurs de non-poursuite des études postsecondaires. Dans une étude qu'il a réalisée en 2004, l'économiste Pierre Fortin note que le système collégial québécois atténue de manière appréciable deux des obstacles importants à la persévérance dans les études, notamment l'indécision sur l'orientation et l'éloignement du collège ou de l'université<sup>2</sup>.

Divers facteurs font en sorte que les cégeps favorisent l'accès à l'enseignement supérieur :

- Leur rôle d'orientation permet à plusieurs jeunes qui n'ont pas de projet de formation bien défini à la sortie des études secondaires de préciser leur choix vocationnel et ainsi persévérer aux études;
- Les nombreuses mesures d'aide à la réussite mises en place par les collèges favorisent la persévérance et la diplomation des étudiants;
- Leur position charnière entre les ordres d'enseignement secondaire et universitaire permet aux cégeps d'assurer une transition harmonieuse des étudiants vers l'enseignement universitaire;
- Le fait que le réseau collégial soit déployé sur l'ensemble du territoire favorise l'accessibilité aux études supérieures, au plan géographique, dans les différentes régions du Québec.

Depuis leur création, les cégeps ont participé à la valorisation de l'éducation et de ses bénéfices auprès des jeunes et de l'ensemble de la population. Cependant, pour continuer à jouer ce rôle au cours des prochaines décennies, divers ajustements sont nécessaires. Nous les avons regroupés en deux grandes catégories : l'accès au plan géographique et l'accès au plan organisationnel.

---

<sup>1</sup> Statistiques Canada, *Enquête sur la population active du Canada*, avril 2011.

<sup>2</sup> FORTIN, Pierre, HAVET, Nathalie et Marc VAN AUDENRODE, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, Montréal, Avril 2004.

## **1. FAVORISER L'ACCÈS AU PLAN GÉOGRAPHIQUE**

La présence des cégeps sur tout le territoire québécois a contribué à bâtir le Québec; ceux-ci sont des acteurs de premier plan du développement social, économique et culturel de leur région. Partout sur le territoire, les jeunes et les adultes ont accès à un enseignement collégial de grande qualité, ce qui permet aux étudiants de demeurer dans leur région d'origine tout en poursuivant leurs études. Or, au cours des prochaines années, la plupart des régions seront aux prises avec une décroissance démographique. Celle-ci engendrera une baisse des effectifs dans les collèges; d'ici 2020, on pourrait compter près de 26 500 étudiants de moins dans le réseau collégial (voir à ce sujet les données de l'Annexe 1).

Plusieurs collèges sont déjà confrontés à la difficulté de réunir une masse critique d'étudiants, ce qui pourrait entraîner une insuffisance de ressources pour assurer la viabilité des programmes d'études dans certaines régions. Dans ce contexte, il est impératif que des mesures structurantes soient mises en place pour assurer l'offre de services des cégeps. Nous vous en présentons quatre qui, d'une part, permettraient au réseau collégial de maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur et une offre de formation diversifiée sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, aux collèges de continuer à répondre aux besoins de leur région, notamment en matière de main-d'œuvre.

### **1.1 Faciliter la mobilité des étudiants**

Dans une perspective de répartition des étudiants sur tout le territoire, un programme d'aide financière pourrait être développé pour favoriser la mobilité étudiante. Un étudiant qui choisit de s'éloigner pour étudier dans un programme offert dans une région aux prises avec une baisse démographique importante et en difficulté de recrutement pourrait bénéficier d'une aide financière supplémentaire, autre que celles déjà existantes. Cette mesure encouragerait les étudiants à se déplacer vers les régions en leur offrant en contrepartie un accès au programme auquel ils n'auraient pu s'inscrire s'ils étaient demeurés dans leur propre région.

La bonification financière incitative pourrait être réservée aux étudiants contraints de déménager dans une région en baisse démographique pour accéder au programme de leur choix. Elle viendrait soutenir ces étudiants et aurait, en outre, un impact positif sur les collèges dont les besoins de recrutement sont importants.

### **1.2 Permettre le développement de nouveaux modes d'enseignement**

Afin d'assurer une offre de formation variée et ainsi maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur sur tout le territoire, les collèges doivent développer de nouveaux modes d'enseignement, notamment la formation à distance. Les dernières innovations technologiques sont de nature à permettre la mise en œuvre de modes d'enseignement à distance efficaces et performants dans un nombre de plus en plus grand de programmes de manière à offrir une réponse rapide et adéquate aux besoins des étudiantes et des étudiants en région. Déjà, plusieurs collèges exploitent les possibilités

techniques existantes et en développent de nouvelles. Cependant, le coût du développement de ces nouveaux modes d'enseignement freine les initiatives.

Dans ce contexte, il est indispensable d'introduire des mesures financières incitatives pour accroître le développement de modes d'enseignement à distance, l'achat des équipements nécessaires et la formation technopédagogique des enseignants de façon à garantir une utilisation optimale de ces nouveaux modes d'enseignement. Ceci pourrait contribuer à préserver l'accessibilité à l'enseignement supérieur en région.

### **1.3 Augmenter le recrutement international pour l'ensemble du réseau**

L'interdépendance croissante des pays et des économies a des impacts constants sur l'enseignement supérieur partout dans le monde et les cégeps n'y font pas exception. La politique internationale du Québec ainsi que les accords bilatéraux qui en découlent se sont traduits par un plan d'action gouvernemental dont le 3<sup>e</sup> axe porte spécifiquement sur l'éducation et le savoir. Le Québec y confirme son désir d'accroître son ouverture sur le monde, notamment par l'amélioration des programmes de mobilité.

Pour les cégeps, la mobilité étudiante et le recrutement d'étudiants étrangers sont des priorités de développement. Il en est de même pour l'internationalisation des programmes, dont les retombées sont majeures aussi bien sur la formation des étudiants que sur les communautés internes et externes des établissements.

Au moment où plusieurs régions du Québec appréhendent une diminution importante de leurs effectifs, le recrutement d'étudiants internationaux dans les cégeps les plus touchés par les baisses démographiques pourrait, dans bien des cas, faire la différence et permettre de maintenir une offre de formation variée et pertinente sur l'ensemble du territoire. Dans un contexte canadien et nord-américain marqué par une forte compétition à cet égard, le développement international des cégeps doit être mieux reconnu et mieux soutenu par le gouvernement du Québec. Diverses mesures sont ainsi nécessaires : la révision des règles administratives encadrant le recrutement des étudiants internationaux, le rétablissement du Programme d'internationalisation de l'éducation québécoise (PIEQ) et le maintien du programme actuel de mobilité.

### **1.4 Mettre en commun des expertises et partager des ressources**

Le partenariat établi entre les collèges et les universités se traduit dans certaines régions par la mise en commun d'expertises et le partage de locaux et d'équipements. Mentionnons, à titre d'exemple, l'entente entre le Centre collégial du Cégep de Saint-Jérôme à Mont-Laurier et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ou encore le Pôle universitaire de Sherbrooke qui regroupe plusieurs institutions dont le Cégep de Sherbrooke, Champlain College, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et l'Université de Sherbrooke.

Dans la perspective d'utiliser de façon optimale les ressources consacrées à l'enseignement supérieur et d'augmenter l'accessibilité à ce type d'enseignement dans certaines régions, la mise en commun de ressources entre les deux réseaux devrait être

accrue. La présence sur l'ensemble du territoire québécois d'un réseau collégial bien structuré, possédant des expertises reconnues et doté d'infrastructures et d'équipements à la fine pointe de la technologie rend possibles des collaborations dont on devrait tirer un plus grand avantage. On peut penser, par exemple, au partage de locaux, d'équipements et de ressources humaines permettant d'offrir des formations collégiales ou universitaires dans des secteurs clés de l'activité économique, à un partenariat pour la formation à distance ou encore au partage de lieux comme les bibliothèques ou les espaces sportifs et culturels.

Dans un contexte de rareté des ressources et de décroissance démographique, la conjugaison des forces des collèges et des universités apparaît comme une stratégie gagnante, qui devrait s'accroître au cours des prochaines années.

## **2. FAVORISER L'ACCÈS AU PLAN ORGANISATIONNEL**

Le cahier thématique préparé pour la présente rencontre mentionne, à juste titre, que le profil des étudiants a changé au fil des années et que leur cheminement est moins linéaire. En effet, on note des transformations importantes au sein des clientèles étudiantes : la structure d'âge s'est modifiée, la population s'est diversifiée en termes d'origine ethnique, linguistique, socioéconomique, le degré de préparation scolaire est moins homogène et la conception de la réussite et la valeur attribuée au diplôme ont évolué... D'autre part, les besoins des organisations et de la société se sont également considérablement transformés. Dans un contexte où les professions évoluent rapidement et deviennent plus complexes, les exigences du marché du travail sont grandes et supposent souplesse et flexibilité.

Tel que le précise le cahier thématique, pour améliorer l'accessibilité organisationnelle, il convient de « lever des barrières structurelles » permettant d'offrir des réponses adéquates à des besoins de formation et d'aménagement des études à une population diversifiée, aux parcours parfois atypiques. Nous avons relevé quatre avenues permettant d'améliorer l'accessibilité organisationnelle.

### **2.1 Consolider les liens avec les universités**

Pour favoriser une plus grande accessibilité des jeunes et des adultes à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire québécois, les cégeps estiment que leurs liens avec les universités doivent être consolidés. Il apparaît de plus en plus important de favoriser l'arrimage des programmes des deux ordres d'enseignement. Actuellement, certaines collaborations existent, mais cet arrimage n'est pas formellement assumé conjointement par les acteurs des deux paliers, chacun étant responsable, de manière autonome, des apprentissages dans son milieu d'enseignement.

Si cette situation vaut pour l'ensemble des programmes, elle est particulièrement délicate pour le programme préuniversitaire *Sciences humaines* qui ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière de la part des universités pour l'admission dans leurs programmes de sciences humaines. Ainsi, un groupe de travail du Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) concluait à ce sujet il y a quelques années qu'il existe,

dans ce cas, un réel problème d'arrimage entre les deux ordres d'enseignement. Les auteurs du rapport notent « ... le peu de connaissances que les représentantes et les représentants d'un ordre d'enseignement ont de l'autre ordre d'enseignement. Par exemple, le programme collégial de sciences humaines est généralement peu ou pas connu des universitaires, comme les attentes des universités à l'égard des collégiens sont souvent limitées aux structures d'accueil universitaires »<sup>3</sup>.

Des collaborations plus étroites entre les cégeps et les universités permettraient d'assurer une plus grande cohérence des programmes et auraient à coups sûrs un impact positif tant sur la qualité de la formation que sur la motivation et la persévérance des étudiants. Il pourrait notamment être intéressant que les universités ouvrent leurs portes à des intervenants du collégial au sein de leurs comités de définition et d'analyse des programmes du premier cycle comme les collèges le font systématiquement pour tous leurs programmes préuniversitaires depuis le Renouveau de l'enseignement collégial. Les mécanismes de concertation entre les universités et les collèges doivent donc être consolidés de manière à permettre aux enseignants du collégial de mieux connaître les exigences des programmes universitaires et aux enseignants des universités, de mieux connaître les acquis des populations qu'ils accueillent.

Bref, le partenariat qui lie les cégeps et les universités doit aussi se manifester par l'arrimage et la fluidité des parcours scolaires dans une double perspective d'accroître l'accès à l'enseignement supérieur et la qualité des formations offertes.

## **2.2 Améliorer la cohérence et l'arrimage des DEC-BAC**

Au cours des 20 dernières années, des progrès remarquables ont été faits pour faciliter le passage à l'université des diplômés du secteur technique. En effet, les collèges et les universités ont développé un parcours pouvant conduire à un baccalauréat, le DEC-BAC, qui permet aux étudiants qui optent pour une approche différente ou qui ne projetaient pas nécessairement de faire des études universitaires à la fin du secondaire, d'accéder à l'université. Bref, ces programmes répondent aux besoins des étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études après leur formation technique, de façon plus rapide et plus souple.

Ces formations sont populaires auprès des étudiants du collégial. Quelques milliers d'étudiants du secteur technique fréquentent chaque année ces passerelles mises sur pied par les cégeps et les universités. Sans perdre de vue la finalité première de la formation technique, il importe de soutenir et de poursuivre le développement de ces DEC-BAC dans des secteurs qui ne sont pas encore couverts, et ce, avec toutes les universités québécoises. Ces parcours de continuité contribuent à améliorer l'accessibilité aux études supérieures sur l'ensemble du territoire et à augmenter le taux de diplomation.

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation, Direction des programmes d'études et de la recherche, *De la méconnaissance à la reconnaissance du programme d'études préuniversitaires Sciences humaines*, Rapport du Groupe de travail sur l'arrimage du programme *Sciences humaines* avec certains programmes universitaires de premier cycle, 27 août 2004.

### **2.3 Remodeler la structure des programmes de la formation technique**

Nous disions d'entrée de jeu que la population étudiante est moins homogène et que le parcours des étudiants est souvent moins linéaire et parfois atypique. Au fil des années, les besoins et attentes des étudiants, jeunes et adultes, face à la formation ont évolué et se sont précisés. Nombre d'entre eux souhaitent avoir accès dans leur milieu à un ensemble de programmes qui font sens et qui sont en lien avec le marché du travail; d'autres veulent pouvoir se réorienter au collégial sans perte de temps et en se voyant reconnaître des compétences déjà acquises; d'autres encore souhaitent pouvoir conjuguer études, travail à temps partiel, nouvelles responsabilités, engagement personnel et citoyen.

Par ailleurs, le marché du travail fait face actuellement à un phénomène de rareté de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activité. Rappelons à ce sujet que les plus récentes perspectives du marché du travail indiquent que plus de 85 % des nouveaux emplois qui exigent une formation de niveau professionnel ou technique, soit près de 90 000 postes, demanderont une formation de niveau collégial<sup>4</sup>. En outre, ces postes requièrent une formation qui doit pouvoir évoluer rapidement et s'adapter aux changements qui surviennent.

Dans un tel contexte, tant pour combler les besoins du marché du travail que pour augmenter l'attraction des étudiants pour les programmes techniques et favoriser leur persévérance aux études, les collèges doivent pouvoir offrir des parcours de formation différenciés et plus souples, qui correspondent mieux à la réalité des étudiants et qui puissent mieux s'ajuster, en termes de format et de cheminement, à leurs besoins. Ils doivent également pouvoir adapter certaines compétences des programmes pour bien prendre en compte l'évolution des professions ainsi que les réalités et les besoins particuliers des régions.

Or, la liberté d'action et les marges de manœuvre dont disposent les cégeps ne sont pas suffisantes à cet égard. Il faudrait leur accorder l'autonomie pédagogique dont ils ont besoin pour offrir des programmes et des parcours bien adaptés et former plus de diplômés, jeunes et adultes. À cette fin, une révision du Règlement sur le régime des études collégiales s'impose.

### **2.4 Assouplir les règles de financement de la formation continue**

Considérant le taux de croissance des emplois pour lesquels une formation technique est exigée et compte tenu de l'importance de répondre aux besoins de formation ou de perfectionnement d'une main-d'œuvre déjà en emploi ou qui souhaite se réorienter, la formation continue et les services aux entreprises des collèges pourraient jouer un rôle clé.

Toutefois, les collèges sont confrontés à plusieurs obstacles qui freinent leur capacité d'exercer le rôle attendu d'eux à cet égard. Un de ces obstacles relève des règles actuelles de financement et d'organisation de la formation continue, qui limitent l'accès

---

<sup>4</sup> Emploi-Québec, *Le marché du travail au Québec*, Perspectives à long terme 2012-2021, Juin 2012.

des adultes à ces programmes et services et empêchent les collèges de répondre aux besoins de formation qualifiante de plusieurs milliers de personnes, chaque année, puisque les budgets consentis pour financer les activités de la formation sont fixes et n'évoluent pas en fonction de la demande de formation des adultes. En effet, en 2011, plus de 7200 adultes étaient en attente d'une formation à travers le Québec faute d'un financement adéquat.

De nombreux problèmes découlent du fait que, par ailleurs, ces enveloppes financières sont trop nombreuses, non transférables et soumises à des règles différentes, ce qui, entre autres, limite l'offre de formation à temps partiel et ne permet pas de prendre en compte les disparités entre les collèges, notamment dans les régions en baisse démographique. Enfin, notons que l'une de ces enveloppes est gérée par les tables régionales interordres, ce qui alourdit les processus et prolonge le temps de réponse des établissements aux besoins de leur milieu.

Toujours dans la perspective de favoriser l'accessibilité organisationnelle à l'enseignement supérieur et de lever les barrières qui empêchent de répondre aux besoins de formation, il apparaît primordial de simplifier les règles de financement de la formation continue qui sont actuellement beaucoup trop complexes et qui limitent l'accès d'un grand nombre de personnes aux programmes et services offerts.

### **3. DEUX GRANDS DÉFIS**

#### **3.1 Préserver l'accessibilité à l'enseignement supérieur**

L'existence d'un réseau collégial bien structuré et présent sur l'ensemble du territoire québécois a favorisé l'accès d'un plus grand nombre de jeunes et d'adultes à des programmes d'enseignement supérieur variés et de qualité dans les diverses régions du Québec, contribuant de ce fait à augmenter de manière considérable le taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire. L'accessibilité à l'enseignement supérieur ne peut se concevoir sans cette dimension « territoriale ». Or, les baisses démographiques que connaîtra le Québec au cours de la prochaine décennie menacent la survie de plusieurs programmes en région. L'accessibilité géographique à l'enseignement supérieur qu'ont connue les Québécois à ce jour est ainsi remise en question. Par ricochet, le rôle moteur qu'exerce chaque collège sur le développement de sa région est également fragilisé. Dans ce contexte, il est urgent que le gouvernement du Québec convienne avec le réseau collégial public de mesures incitatives structurantes pour assurer l'offre de services des cégeps sur l'ensemble du territoire québécois et ainsi favoriser la mise en œuvre de la politique d'occupation du territoire aux bénéfices des étudiantes et des étudiants de ces régions.

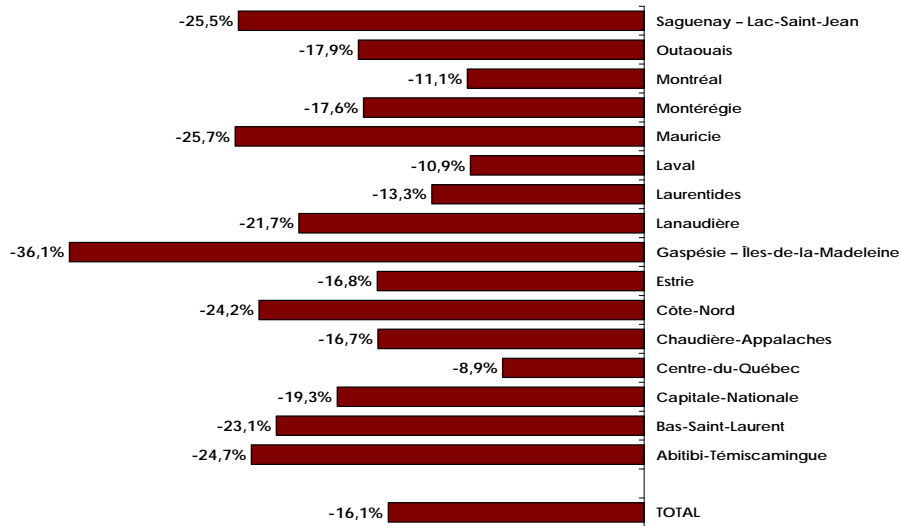


### **3.2 Instaurer une plus grande complémentarité entre les deux réseaux d'enseignement supérieur**

Les cégeps et les universités sont des partenaires du savoir qui doivent se concerter et partager davantage pour faciliter la transition des étudiants, soutenir la réussite, rendre le parcours scolaire le plus pertinent possible et favoriser une gestion efficiente des ressources. L'enseignement supérieur québécois doit pouvoir compter sur deux réseaux bien arrimés, mais également capables de s'adapter rapidement aux changements scientifiques, technologiques, culturels, économiques et sociaux.

## ANNEXE 1

### Variation des effectifs prévus (%) de 2011 à 2020 à l'enseignement ordinaire à temps plein dans le réseau public selon la région administrative



Source : MELS, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information: Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, mai 2011.